Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_87-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°24

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	56
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, , Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

CYCLES DE L'EAU – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU COMITE SYNDICAL ET DE LA COMMISSION TERRITORIALE D'EAU DU MORBIHAN

La présente délibération a pour objet de confirmer son adhésion et de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein du comité syndical et de la commission territoriale d'Eau du Morbihan (communes d'Allaire, Béganne, Les Fougerêts, Peillac, Rieux, Saint-Gorgon, Saint-Jacut-Les-Pins, Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Perreux, Saint-Vincent-sur-Oust et Théhillac).

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU les articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2019 approuvant les nouveaux statuts d'Eau du Morbihan et modifié par l'arrêté du 18 janvier 2023 ;

CONSIDERANT la prise de compétence eau & assainissement par REDON Agglomération au 1er Janvier 2020 ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

CONSIDERANT le mode de gouvernance du syndicat et la nécessité de désigner les délégués syndicaux représentant REDON Agglomération ;

CONSIDERANT que ces désignations prennent effet à la date d'installation du Comité Syndical de Eau du Morbihan.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_87-DE

Les délégués à désigner sont :

- Comité syndical : nombre de sièges répartis en fonction de la population de chaque collège électoral, soit pour REDON Agglomération, population des communes concernées comprise entre 10 000 et 30 000 habitants => 4 délégués pour REDON Agglomération
- Commission territoriale : un délégué par commune du département => 11 délégués

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider la représentation suivante de REDON Agglomération au sein de EAU DU MORBIHAN :**

Délégués du Comité Syndical Eau du Morbihan
Pierre LE BOTERFF
Philippe BECUWE
Sophie BOUCHON
Yoann LE FOL

- **de désigner un titulaire et un suppléant par commune pour siéger au sein de la Commission territoriale Eau du Morbihan ;**

Délégués de la Commission territoriale Eau du Morbihan		
Commune	**Titulaire**	**Suppléant**
Saint-Jean-la-Poterie	Serge DRAGO	Alexis MATULL
Rieux	Thierry POULAIN	René TORLAY
Allaire	Christophe BARON	Dominique PANHALEUX
Béganne	Anthony DE BOUARD	André LE CALVEZ
Saint-Gorgon	Guénaël BREGER	Marie-Joëlle MEHAT
Saint-Jacut-les-Pins	Sophie BOUCHON	Franck METAYER
Les Fougerêts	Françoise GRIGNAC	Lionel DE BOUVIER MATHIEU DE VIENNE
Saint-Vincent-sur-Oust	Pierrick LE BOTERFF	Denis JANNOT
Saint-Perreux	Pierrick LAUNAY	Marie-Noëlle GREGOIRE

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_87-DE

Peillac	Philippe BECUWE	Isabelle DERUYTER
Théhillac	Gilles HAUROGNE	Mickaël MUROS LE ROUZIC

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34